Lettre ouverte de 5 ONG sur les défenseurs autochtones de San Juan Cancuc, au Mexique

**Liberté pour les 5 défenseurs maya-tseltales de San Juan Cancuc !**

**Le Mexique doit respecter ses obligations internationales**

Des experts de l’Organisation des Nations Unies (ONU) demandent à l'État mexicain la libération immédiate de Manuel Sántiz Cruz, Agustín Pérez Domínguez, Juan Velasco Aguilar, Martín Pérez Domínguez et Agustín Pérez Velasco, défenseurs autochtones maya-tseltales originaires de San Juan Cancuc (État du Chiapas, Mexique). Dans son avis n° 21/2025 publié en mai 2025, le Groupe de travail sur la détention arbitraire reconnaît que les cinq défenseurs du territoire ont été arrêtés de manière arbitraire. À ce jour, ils sont incarcérés depuis plus de trois ans pour un crime qu'ils n'ont pas commis.

Le groupe de travail des Nations Unies reconnaît que la détention arbitraire est caractérisée par chacun des quatre aspects invoqués par le Centre des droits humains Fray Bartolomé de las Casas, partenaire de longue date de l’ACAT-France :

1) il n'existe aucun fondement juridique justifiant la détention ;

2) la détention résulte de l'exercice de droits humains ;

3) un procès partial a conduit à la détention ;

4) cette détention est discriminatoire.

En mai 2022, les cinq défenseurs ont été arrêtés à San Juan Cancuc et à San Cristóbal de las Casas, dans l’État du Chiapas, à la suite de la mort d'un policier municipal dans des circonstances qui n'ont toujours pas été élucidées. Comme le souligne l'ONU, l'État a mis en œuvre plusieurs stratégies, caractéristiques du modèle de fabrication de coupables au Chiapas. Il convient de souligner la fabrication d'un délit de possession de drogue afin de maintenir les défenseurs en détention, pendant que le parquet préparait un autre mandat d'arrêt pour homicide aggravé, délit pour lequel ils purgent actuellement une peine de 18 ans et 9 mois.

Ce mandat d'arrêt a été émis avant même que le parquet ne l'ait demandé, ce qui prouve qu'il s'agit d'un montage. Les détenus n'ont pas pu prendre connaissance du mandat d'arrêt et n'ont pas été informés du motif de leur arrestation. De plus, trois d'entre eux ont été détenus au secret pendant 24 heures sans que l'on sache où ils se trouvaient. Le Groupe de travail considère donc qu'ils ont été victimes de disparition forcée.

Ce n'est pas un hasard si Manuel, Agustín, Juan, Martín et Agustín ont été arrêtés. Comme le mentionne le Groupe de travail, ils sont des défenseurs des droits humains et de l'environnement, et c'est la raison pour laquelle ils ont été arrêtés. Tous ont participé à la défense de leur territoire contre des projets de « développement » tels que l'autoroute San Cristóbal de Las Casas - Palenque, et contre la militarisation de la région, aux côtés du mouvement Pueblo Creyente. Manuel Sántiz Cruz, s’est distingué en tant que figure emblématique grâce à son rôle de président du Comité des droits humains de la paroisse de San Juan Cancuc.

Le Groupe de travail est convaincu que ces cinq personnes ont été victimes de discrimination en raison de leur statut de défenseurs, mais aussi de leur appartenance au peuple autochtone maya-tseltal, comme le démontre le fait qu'aucun interprète ne leur ait été fourni alors que l'espagnol n'est pas leur langue maternelle et qu'il s'agit de la langue utilisée au tribunal. Cette discrimination et ce racisme constituent des éléments qui justifient la reconnaissance de la détention arbitraire.

Au Chiapas, on observe une tendance croissante à la criminalisation des défenseurs autochtones, en particulier de ceux qui défendent leur droit au territoire. L'objectif est de semer la peur, de diviser et, par conséquent, de démobiliser les communautés principalement touchées par les mégaprojets et/ou la militarisation. La criminalisation profite en premier lieu à l'État mexicain, mais aussi aux entreprises et aux groupes criminels, en facilitant leurs activités pour établir leurs affaires, tant légales qu'illégales. De nombreux acteurs sociaux et politiques tels que l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN), le Congrès national indigène (CNI) et Rodrigo Aguilar Martínez, évêque de San Cristóbal de Las Casas, ont tiré la sonnette d’alarme sur les risques associés à de tels projets.

Les villages continuent de s’opposer au projet de « superautoroute » San Cristóbal-Palenque contre lequel les 5 de Cancuc se sont mobilisés. À ce jour, les communautés touchées maintiennent leur résistance pacifique et leur exigence d'une consultation préalable, libre, informée et culturellement appropriée.

Selon l'avis du Groupe de travail, l'État mexicain a la possibilité, et l'obligation, de réparer une grave injustice. Conformément aux engagements internationaux du Mexique et à la législation mexicaine, les demandes du Groupe de travail doivent être respectées. En d'autres termes, la libération immédiate n'est pas une option, mais une obligation légale qui incombe aux autorités mexicaines. Il existe d'ailleurs un précédent récent au Chiapas, où, en 2021, un avis rendu par des experts de l'ONU a conduit à la libération de cinq hommes autochtones détenus arbitrairement.

Compte tenu de ce qui précède, nous exhortons l'État mexicain à mettre en œuvre sans délai les recommandations du Groupe de travail :

* Libérer immédiatement Manuel Sántiz Cruz, Agustín Pérez Domínguez, Juan Velasco Aguilar, Martín Pérez Domínguez et Agustín Pérez Velasco.
* Mettre en œuvre un plan de réparation intégral qui ne se limite pas à une indemnisation financière, élaboré sur la base d'un dialogue avec les victimes directes et indirectes.
* Mener une enquête approfondie et indépendante sur la privation arbitraire de liberté des cinq défenseurs des droits humains et du territoire

Nous reconnaissons que c'est grâce à la lutte menée par les cinq prisonniers et leurs familles, ainsi que par des collectifs et des organisations au Mexique et dans le monde entier, que cette grave injustice a pu être dénoncée et portée à l'attention de l'ONU. Ce même combat permettra leur libération et la mise en œuvre intégrale de l'avis 21/2025. Nous appelons donc la société civile locale, nationale et internationale à se joindre aux actions en faveur de la libération de Manuel, Agustín, Juan, Martín et Agustín.

**Organisations signataires :**

- ACAT-France

- Frontline Defenders

- Centre de Droits Humains Fray Bartolomé de las Casas

- Organisation Mondiale contre la Torture

- Indigenous Peoples’ Rights International